

Un peu d'Histoire...



Juin 1859 : à Solferino en Italie, la bataille fait rage entre les forces italiennes et françaises d'un côté et les forces autrichiennes de l'autre. On compte plus de 40 000 blessés ou tués, abandonnés sur le champ de bataille.

C'est ce que découvre Henry Dunant, un citoyen genevois qui cherche à rencontrer l'empereur Napoléon III pour lui parler d'un projet agricole en Algérie. Bouleversé par le manque de services de santé, Henry Dunant décide de mobiliser les civils des environs et d'organiser les secours aux soldats blessés, ceci quelque soit leur nationalité. L'idée de la Croix-Rouge était née : assister les victimes sans aucune distinction.



Dès son retour à Genève, Henry Dunant écrit « Un souvenir de Solferino ». Dans cet ouvrage, il propose de créer des sociétés de secours. Il demande également aux autorités militaires de plusieurs pays de formuler un principe international et conventionnel qui servirait de base à toutes ces sociétés de secours.

Autour de ces idées, Henry Dunant mobilise quelques concitoyens à Genève avec lesquels il constitue en 1862 le Comité international et permanent de secours aux militaires blessés, qui deviendra le Comité international de la Croix-Rouge.

Sais-tu que...

- Henry Dunant a obtenu le Prix Nobel de la paix en 1910

- Le 8 mai, date anniversaire de sa naissance est la journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

On décide de créer dans chaque pays des comités de secours chargés de soutenir en temps de guerre le service de santé de l'armée, les futures sociétés nationales de la Croix-Rouge.



Le fondement légal est consacré le 22 août 1864 par la signature de la Première Convention de Genève. Ses dix articles concernent l'amélioration du sort des blessés des armées en campagne. Pour la première fois dans l'Histoire, une loi internationale fonde le respect et la protection de la personne humaine, ainsi que la neutralité absolue du personnel sanitaire arborant une croix rouge.

La Croix-Rouge est à l'origine du droit humanitaire moderne. Ce droit garantit aux victimes civiles et militaires des conflits armés un traitement humanitaire conforme à la dignité humaine. Ce droit s'exprime dans les 4 Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977.



C'est lors de la création de ce Comité international qu'est choisi l'emblème : une croix rouge sur fond blanc. Plus tard, le croissant rouge sera adopté comme emblème pour les pays musulmans. Depuis peu, un emblème additionnel a vu le jour : le cristal.



En 1919, la Croix Rouge ajoutera à son action en temps de guerre l'aide aux personnes en temps de paix. C'est ainsi que naît, en 1919, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui deviendra par la suite la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sa mission consiste à promouvoir et développer les activités en temps de paix et de coordonner leurs actions internationales de secours en cas de catastrophes.

La Belgique fut, en 1864, le premier pays dans le monde à organiser une société nationale de la Croix-Rouge. Aujourd'hui, il y a 183 sociétés nationales dans le monde.

Les 7 principes fondamentaux

Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Bénévolat, Unité, Universalité

Ces principes constituent le fondement du Mouvement de la Croix-Rouge.



HUMANITE



IMPARTIALITE



NEUTRALITE



INDEPENDANCE



BENEVOLAT



UNITE



La Croix-Rouge de Belgique



Le 4 février 1864, un comité de secours aux militaires blessés voit le jour à Bruxelles sous l'impulsion du Docteur Uytterhoeven. Aujourd'hui, la Croix-Rouge de Belgique est la doyenne de toutes les Sociétés nationales.

D'abord tournée vers les secours aux victimes de guerre, aujourd'hui, la Croix-Rouge de Belgique a fortement élargi son champ d'intervention. Elle mène des actions diverses dans des domaines tels que le secours, la solidarité, l'aide d'urgence ou encore l'accueil des demandeurs d'asile. Aujourd'hui, la Croix Rouge de Belgique est l'une des plus importantes associations humanitaires de Belgique.

Quelques faits historiques marquants

Lors des guerres



De 1864 à la Première guerre mondiale, la Croix-Rouge de Belgique met tout en œuvre lors des différents conflits.

Mais, c'est lors de la Première guerre mondiale que la Croix-Rouge mobilise des moyens sans précédent. L'utilisation de nouvelles armes intensifie son intervention. Des millions de femmes et d'hommes sont mobilisés pour venir en aide aux victimes de cette terrible guerre. Grâce aux innovations technologiques, le transport de blessés gagne en confort et rapidité.



La Deuxième guerre mondiale provoque une nouvelle multiplication des tâches de la Croix-Rouge. De nouvelles infrastructures font leur apparition, comme l'Agence des renseignements. Cette agence communiquait à la population toute information sur les victimes et prisonniers de guerre.

L'Office national de secours aux prisonniers de guerre, qui a confectionné et expédié des millions de colis à l'attention des prisonniers, date aussi de cette époque.

Le Motor Corps a été mis en place suite à l'appel de la Reine Elisabeth. Ce service de transport essentiellement féminin a été créé par manque de personnel masculin.

Lors de catastrophes

La Croix-Rouge, ce n'est pas uniquement l'aide aux victimes en temps de guerre. Depuis 1919, la Croix-Rouge de Belgique agit sur tous les terrains. Auxiliaire des pouvoirs publics, la Croix-Rouge se doit de porter assistance en cas de catastrophe.

D'inondations exceptionnelles aux catastrophes minières (Marcinelle en 1956), en passant par le drame du Heizel en 1985 ou encore la récente explosion de Ghislenghien, la Croix-Rouge était à chaque fois présente.



Organisation

La Croix-Rouge c'est d'abord un point d'activité local. Aujourd'hui, il y a 194 sections locales en Belgique. C'est à ce niveau que la plupart des activités sont menées (prêt de matériel sanitaire, brevets de secourisme,...)

Au niveau de chaque province, existe un lieu de coordination des activités de la Croix-Rouge. C'est le Comité provincial. Dans chaque province, on retrouve également une zone de secours qui prend en charge les activités secours.

A Bruxelles, se trouve le siège de la Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone. Le conseil communautaire et les Comités de direction (composés de volontaires) définissent les programmes d'action de la Croix-Rouge. Ces programmes sont ensuite mis en œuvre par l'administration.



Sais-tu que...

La Croix-Rouge de Belgique s'appuie principalement sur un réseau de volontaires. Aujourd'hui, plus de 9000 volontaires participent activement aux différentes activités.



Sais-tu que...

Albert II a été président d'honneur de 1958 jusqu'à sa montée sur le trône en 1994.

La Présidence nationale assure, quant à elle, l'unité de la Croix-Rouge de Belgique. Aujourd'hui, S.A.R. la Princesse Astrid de Belgique, élue par le Conseil national, est la Présidente nationale de la Croix-Rouge de Belgique. En tant que présidente, la Princesse Astrid préside les 3 plus hautes instances de la Croix-Rouge : le Conseil national, le Comité national de direction et l'Assemblée générale.

Les secours



Aujourd'hui le secourisme est l'une des activités principales de la Croix-Rouge. Du transport en ambulance aux interventions d'urgences en passant par la prévention, les secouristes de la Croix-Rouge sont présents sur tous les fronts.

Intervenir d'urgence

Attentats ou inondations, explosion ou accidents routiers, la Croix-Rouge est toujours présente lors de graves catastrophes. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, la Croix-Rouge intervient dans l'urgence pour apporter des secours médico-sanitaires ou médico-sociaux aux victimes.

En danger ?

Voici les numéros d'urgence :

Pompiers 100

Police 101

Numéro européen 112

Prévenir

De la fête de quartier au match de football en passant par le concert rock et les « 20 km de Bruxelles », la Croix-Rouge met en place des dispositifs de prévention lors de tels événements.

Soigner, réconforter et intervenir au plus vite, tels sont les mots d'ordre lors de ces actions préventives de secours.



Transports urgents et non-urgents

Le secourisme à la Croix-Rouge c'est aussi le transport de patients en ambulance. Les ambulances 105 de la Croix Rouge assurent le transport des patients qui se rendent chez le médecin ou qui doivent être transférés d'un hôpital à un autre. On appelle cela le transport non urgent.

La Croix Rouge dispose également de plusieurs ambulances 100 agréées. Ces ambulances interviennent dans le cadre d'interventions urgentes.



Sais-tu que...

- Il y a plus de 3500 volontaires au département Secours
- La Croix-Rouge de Belgique possède plus de 70 ambulances

Des formations en secourisme

La Croix-Rouge dispense différentes formations de base en geste de premiers secours.

Le **Brevet Européen de premiers secours (BEPS)** s'adresse à tous. Son objectif : rendre chaque citoyen capable d'être le premier acteur de la chaîne des secours.

Des **formations pour les entreprises** existent également pour prévenir les accidents du travail.

Des formations pour les enfants...

Toi aussi, si tu as entre 10 et 12 ans, tu peux apprendre les gestes qui sauvent. Après 10h de formation, tu obtiens ton **Benjamin-Secouriste**.

Si tu fais partie d'un groupe de jeunes, tes animateurs peuvent également suivre 6h de cours pour faire face aux ennuis de santé les plus petits. C'est le module « **Bosses et Bobos** ».

Solidarité de proximité



Aujourd'hui encore, de nombreuses personnes vivent dans des conditions difficiles et ne peuvent pas se nourrir, se vêtir ou se loger. Pour aider ces personnes en difficultés, la Croix-Rouge organise des actions de proximité. Des maisons Croix-Rouge à l'aide dans les hôpitaux en passant par les sections locales, la Croix-Rouge met tout en place pour lutter contre la pauvreté et l'isolement.

Les Maisons Croix-Rouge

Ouvertes au public, ces maisons Croix-Rouge offrent un espace convivial en proposant divers services. Faire ses courses dans une épicerie sociale, acheter des vêtements ou des livres à petits prix ou encore faire sa lessive, voici quelques exemples de ces services. En contrepartie de ces activités payantes, les Maisons Croix-Rouge organisent des activités récréatives telles que les ateliers-cuisine. Aujourd'hui, il existe 34 Maisons Croix-Rouge en Belgique francophone.



Dans les prisons

Les volontaires sont aussi présents dans les prisons. Au-delà des multiples activités (groupes de paroles, bibliothèque,...), la Croix-Rouge permet aux enfants de rendre visite à leur parent en prison. Chaque jour, des accompagnateurs emmènent des enfants voir leur parent détenu.



Dans les hôpitaux

Rendre les hôpitaux plus chaleureux pour oublier quelque peu la souffrance, tel est l'objectif des volontaires de la Croix-Rouge en milieu hospitalier. La Croix-Rouge organise dans les hôpitaux différentes activités telles que le prêt de livre ou l'accompagnement aux repas.

Sais-tu que...

- Plus de 3400 volontaires participent à ces activités de proximité
- La Croix-Rouge loue du matériel lorsque tu es malade ou blessé (chaise roulante, béquilles,...)

Dans les maisons de repos

La Croix-Rouge offre un peu de compagnie et de distraction aux résidents des maisons de repos. Les volontaires qui travaillent dans les maisons de repos organisent des ateliers, comme la lecture à voix haute ou le chant, ainsi que des excursions.



Accueil des demandeurs d'asile



Depuis 1989, la Croix-Rouge de Belgique assure l'accueil d'une partie des demandeurs d'asile. Pour la Croix-Rouge, cet accueil s'inscrit dans la continuité de ses actions d'aide et de secours aux victimes. Les demandeurs d'asile séjournent dans ces centres le temps que leur demande d'asile soit examinée.

Ces centres d'accueil offrent à ses résidents un logement, de la nourriture et un colis pour l'hygiène. Les demandeurs d'asile ont aussi droit à un suivi médical et un encadrement social. La Croix-Rouge organise des animations sportives et culturelles pour ses résidents. Les enfants vont également à l'école.

Sais-tu que...

- Il y a plus de 17 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le monde
- La Croix-Rouge de Belgique dispose de 2023 places dans 10 centres



Grâce au soutien du Ministère de l'Intégration sociale, les centres de la Croix-Rouge organisent régulièrement des « Initiatives de Quartier ». L'objectif est de favoriser l'intégration du centre dans son environnement et de sensibiliser la



population à la problématique des demandeurs d'asile. Ces initiatives s'adressent à tous. Cela peut-être des journées Portes ouvertes, des stages pour enfants, des ciné-débats ou encore des soupers Cuisine du Monde.

Quelques définitions...

- **Réfugié** : toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »

Article 1 A,2 - Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, tel qu'étendu par le Protocole de 1967

- **Demandeur d'asile** : personne civile ayant fui son pays pour se réfugier dans un pays tiers et qui présente une demande d'asile, afin de jouir du droit d'être reconnu comme réfugié et de bénéficier de la protection juridique et de l'assistance matérielle que ce statut implique
Haut-Commissariat des Réfugiés
- **Etranger** : personne dont la nationalité n'est pas celle d'un pays donné (v par opposition aux nationaux de ce pays)
- **Personne illégale ou sans papiers** : ressortissant étranger qui réside dans un pays sans disposer d'un titre légal de séjour

Droit international humanitaire



L'une des missions fondamentales de la Croix-Rouge est la promotion et la diffusion du Droit International Humanitaire (DIH). L'idée d'Henry Dunant de porter secours aux victimes des conflits armés est traduit en droit depuis 1864 lors de la signature de la première Convention de Genève.

Qu'est-ce que le droit international humanitaire ?

Le droit international humanitaire est un ensemble de règles qui limitent l'emploi des armes et des méthodes de guerre. Le DIH protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats. Il vise à protéger la dignité humaine et à atténuer les souffrances en temps de guerre. Le DIH se trouve essentiellement dans les 4 Conventions de Genève complétées par les 2 Protocoles additionnels de 1977.

Quand le DIH s'applique-t-il ?

Le DIH concerne deux situations :

- les conflits armés internationaux, c'est-à-dire auxquels prennent part au moins deux pays
- les conflits armés qui éclatent à l'intérieur d'un pays, comme par exemple ceux qui opposent un gouvernement et des troupes rebelles

Qui le DIH protège-t-il ?

Le DIH protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités, telles que : les civils, le personnel sanitaire et religieux, et les combattants blessés, naufragés ou malades.

Les enfants et les femmes bénéficient d'une protection supplémentaire.



Comment le DIH protège-t-il ?

Le DIH interdit ou limite les armes qui sont particulièrement cruelles ou qui ne distinguent pas les civils des combattants. De plus, le DIH exige de ne pas mener des attaques contre les civils, de prendre soin des blessés et des malades, de protéger le personnel médical et de respecter la dignité des prisonniers de guerre.



Diffusion des normes humanitaires

Une des missions de La Croix-Rouge de Belgique est de promouvoir et diffuser le DIH le plus largement possible. Les enfants sont aussi sensibilisés. Ton école peut en effet faire appel à la Croix-Rouge pour se procurer la mallette pédagogique « **Limitons les dégâts** ».

Cette mallette comprend :

- une boîte de jeu « **Limito - Même la guerre a des limites** »



- un CD-ROM interactif « **100LIMIT** »



Avec tes camarades de classe, tu peux donc apprendre tout en t'amusant.

International



La Croix-Rouge de Belgique intervient dans de nombreux pays pour aider les personnes vulnérables. Guerres, catastrophes naturelles, famine ou pauvreté sont les raisons de ces interventions.

Urgence

Seule ou dans le cadre du Mouvement International de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge de Belgique mène régulièrement des missions d'aide d'urgence. L'aide d'urgence permet de sauver des vies. Pour ce faire, la Croix-Rouge fournit de l'aide matérielle telle que des abris, de la nourriture, ou encore des couvertures. La Croix-Rouge participe aussi aux soins de secours tels que le sauvetage ou le soutien médical.



Le rétablissement des liens familiaux

La Croix-Rouge de Belgique dispose d'un service Tracing qui aide les familles à se retrouver après une guerre ou une catastrophe. Le Tracing transmet les messages des familles à leurs proches et recherchent les personnes disparues.



Réhabilitation

Les conséquences d'un tremblement de terre ou d'un conflit durent plus que quelques mois. Après la phase d'urgence vient donc la phase de réhabilitation. Les programmes de réhabilitation consiste à reconstruire le pays tant sur la plan matériel, économique que social.

Le tsunami

La Croix-Rouge pilote 5 projets de réhabilitation au Sri-Lanka. Parmi ceux-ci, la reconstruction de centaines de maisons. En Indonésie, la mission consiste à reconstruire des bateaux aux pêcheurs.



Des programmes en faveur des enfants

La Croix-Rouge de Belgique a développé des projets en Afrique pour venir en aide aux enfants des rues. Ces programmes consistent à sortir l'enfant de la rue en lui fournissant entre autre une aide scolaire.

